



Société Royale d'Économie
Politique de Belgique - 1855
Sous la Présidence d'Honneur de Sa Majesté le Roi

Bruxelles, le 26 juin 2018

Communiqué de presse à l'attention des rédactions économiques : Mise à disposition d'un listing reprenant les experts académiques en économie

La SREPB a mis en place un outil destiné aux journalistes en vue de leur faciliter l'accès aux experts académiques pour toute question relevant du monde de l'économie.

Répondant à un appel lancé en France par Agnès Bénassy-Quéré, Olivier Blanchard et Jean Tirole dans une note du Conseil d'Analyse économique de juillet 2017 intitulée « *Les économistes dans la cité* » et proposant « *Un répertoire d'expertise des enseignants-chercheurs (qui) pourrait être mis à disposition selon une méthode transparente attestant à la fois la compétence et l'adhésion à une charte déontologique* », la Société Royale d'Économie Politique de Belgique (SREPB) propose aujourd'hui aux médias un outil leur permettant de faciliter à la fois leur recherche d'expertise dans le domaine économique et leur communication avec le milieu académique.

Vous trouverez sur le lien ci-après l'accès à cette liste d'experts compilée par la SREPB.

http://www.economie-politique.be/doc/liste_experts_presse.xlsx

Vous trouverez sur le site, en libre accès, la **liste des experts et des attachés de presse** pour chaque université francophone du pays. Au départ, la SREPB a élaboré une liste de domaines d'étude dans les sphères économiques et financières. L'intention était d'offrir, pour chacun de ces domaines, le nom et les coordonnées des experts académiques belges francophones actifs dans ceux-ci. Cependant, certaines universités ont préféré ne pas se plier à la contrainte de ce canevas unique des champs d'expertise, et ont communiqué la liste de leurs experts en suivant une subdivision par domaine qui leur était propre. Au lieu d'aboutir à la liste unique intégrée initialement envisagée, la SREPB offre aujourd'hui des listes distinctes par université. La facilité d'usage est moindre, mais c'est au profit d'une plus grande précision sur les thématiques étudiées par chaque chercheur.

Par ailleurs, vous trouverez également sur le site de la SREPB **un modèle de charte déontologique**. L'objectif est de permettre aux journalistes de demander aux experts qu'ils contactent s'ils adhèrent à cette charte et sont disposés à la compléter et la signer. Ainsi, ils pourront s'assurer que leur interlocuteur réponde de façon neutre et à bon escient à leurs questions. Cet outil n'a évidemment pas de valeur obligatoire mais est laissé à la discrétion des journalistes.

Pour toute question ou interview sur ce sujet n'hésitez pas à contacter Etienne de Callatay, Président de la SREPB au numéro de téléphone +32 478 58 20 38 ou par mail à l'adresse etienne.decallatay@orcadia.eu